



## Convention sur la diversité biologique

Distr. limitée  
29 mai 2024  
Français  
Original : anglais

### Organe subsidiaire chargé de l'application

#### Quatrième réunion

Nairobi, 21-29 mai 2024

Point 15 de l'ordre du jour

Adoption du rapport

### Projet de rapport de la réunion

Rapportrice : Angela Lozan (République de Moldova)

## Introduction

1. Les Parties à la Convention sur la diversité biologique ci-dessous ont assisté à la quatrième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application : [à terminer]
2. Les États suivants, qui ne sont pas des Parties à la Convention, étaient également représentés : [à terminer]
3. Des observateurs provenant de différents organes des Nations Unies, d'agences spécialisées, de secrétariats à des conventions et d'autres organes et organisations ont aussi pris part à la réunion : [à terminer]

## Point 1

### Questions d'organisation

#### a) Ouverture de la réunion

4. La réunion a été déclarée ouverte à 10 h 12, le 21 mai 2024, par le Président, Chirra Achalender Reddy (Inde).
5. Dans ses remarques liminaires, le Président a souhaité aux participants la bienvenue à la réunion. Il a présenté ses condoléances au peuple et au Gouvernement du Kenya pour les vies et les demeures perdues lors des récentes inondations, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement de la République islamique d'Iran pour le décès de son président, Ebrahim Raisi, dans un accident aérien. La présente réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application est la première à être tenue depuis la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention, et présente un ordre du jour ambitieux qui comprend 16 points. Le Président a demandé aux participants d'investir leur temps, leur énergie, leurs connaissances et leur sagesse pour mettre en œuvre les décisions prises lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, afin de parvenir à d'importantes percées à sa seizième réunion, qui aura lieu à Cali, en Colombie, en octobre 2024, et de promouvoir l'objectif plus général de mettre en œuvre le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Il a conclu en soulignant l'occasion, pour l'Organe subsidiaire, d'agir pour le bien de la biodiversité et de l'humanité.

6. Des déclarations liminaires ont été présentées par la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Inger Andersen ; par le Secrétaire exécutif par intérim du Secrétariat de la Convention, David Cooper ; par le directeur général adjoint du ministère de la Nature et de la Préservation écologique de la Chine, Ning Liu, au nom du Président de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, le ministre de l'environnement et de l'écologie de la Chine, Huang Runqiu ; et par l'ambassadeur de la Colombie au Kenya et Représentant permanent de la Colombie pour le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et le PNUE, Pedro León Cortes Ruiz.

7. Pendant ses remarques liminaires, la Directrice exécutive a déclaré que des progrès notables avaient été réalisés pendant la vingt-sixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, qui avait directement précédé la présente réunion, et elle a exprimé l'espoir que la présente réunion se solde par des recommandations robustes à des fins d'examen lors de la seizième réunion de la Conférence des Parties. Les objectifs et cibles du Cadre sont ambitieux et inspirants, mais leur mise en œuvre est l'enjeu primordial. Plusieurs pays ont déjà remis la version actualisée de leurs plans d'action et stratégies pour la biodiversité, qui doivent adopter une démarche pangouvernementale et de l'ensemble de la société pour atteindre leurs buts. Le PNUE est fier de collaborer avec divers partenaires pour aider les Parties dans le cadre de ce processus, mais il reste énormément à faire, et l'Organe subsidiaire chargé de l'application doit se pencher sur les stratégies qui ont permis aux pays de produire des résultats plus rapidement, plus efficacement et plus intelligemment. Pour respecter le Cadre, il est nécessaire de parvenir à la réalisation ambitieuse de l'ensemble complet des décisions adoptées lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties. Il est également nécessaire de disposer de ressources suffisantes, et, à cet égard, le PNUE est heureux de collaborer avec la Chine pour lancer le Fonds de Kunming pour la biodiversité, dans le cadre d'efforts plus généraux visant à mobiliser des ressources. Des progrès ont été réalisés en matière de coopération scientifique et technique, bien que des mécanismes opérationnels et des mécanismes de financement clairs soient requis pour garantir que les Parties puissent obtenir des avantages maximaux. En conclusion, elle a encouragé les participants à faire preuve d'attention, d'un esprit de compromis et d'ambition afin de faire progresser les travaux sur les moyens de mise en œuvre qui répondent aux besoins des pays et qui aideront à garantir que la biodiversité soit mise sur la voie du rétablissement, pour le bien des personnes et de la planète.

8. Le Secrétaire exécutif par intérim, pendant ses remarques liminaires, a remercié le peuple du Kenya et le PNUE d'avoir accueilli les participants à Nairobi. Il a souligné la contribution des gouvernements qui, grâce à leur généreux soutien financier, avaient permis à des représentants de nombreux pays en développement Parties à la Convention et à des représentants de peuples autochtones et de communautés locales d'assister à la réunion. La vingt-sixième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, qui a eu lieu la semaine dernière, a été très fructueuse, et plusieurs de ses résultats sous-tendront les discussions au cours de la présente réunion. Le Secrétaire exécutif par intérim a présenté ses excuses pour le retard dans la publication des documents de la réunion et a remercié le Bureau pour ses conseils en la matière et son consentement à aller de l'avant. La présente réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application est une étape cruciale du cheminement vers la seizième réunion de la Conférence des Parties, compte tenu de son rôle essentiel dans la résolution de questions comme le programme pluriannuel des travaux de la Conférence des Parties et la nécessité de s'assurer que des mécanismes soient en place pour mettre en œuvre le Cadre et faire le suivi des progrès dans cette mise en œuvre. À cet égard, d'importants progrès ont été réalisés dans la définition d'indicateurs pour le cadre de suivi du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Un large éventail d'acteurs, d'organisations et d'entités, à la fois au sein et en dehors de la Convention, méritent de la reconnaissance pour leurs contributions à l'élaboration et la mise en œuvre du Cadre et de l'objectif plus général de protection de la biodiversité. Il faut souligner l'importance particulière du Fonds du Cadre mondial pour la biodiversité se rapportant au Fonds pour l'environnement mondial, qui a déjà commencé à débourser des fonds pour appuyer la mise en œuvre du Cadre. Ces initiatives, et bien d'autres, représentent une réponse à la demande des Parties d'intégrer la biodiversité dans tous les

secteurs, de favoriser des changements transformateurs et de mettre en œuvre le Cadre à l'aide d'une démarche pangouvernementale et de l'ensemble de la société.

9. Le Directeur général adjoint du ministère de la Nature et de la Préservation écologique de la Chine, s'exprimant au nom du Président de la quinzième réunion de la Conférence des Parties, a déclaré que le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal avait été un résultat notable de cette réunion. Le Cadre montre la voie à suivre en matière de gouvernance mondiale de la biodiversité, et son adoption a été le catalyseur de toute une panoplie de mesures subséquentes liées à la mise en œuvre, à la définition d'indicateurs de suivi et à la mobilisation de ressources. La Chine a discuté activement avec plusieurs partenaires pour soutenir la mise en œuvre du Cadre, y compris par l'entremise du lancement du Fonds de Kunming pour la biodiversité, afin de favoriser la conservation de la biodiversité dans les pays en développement. À l'échelle nationale, la Stratégie et le Plan d'action de la Chine pour la conservation de la biodiversité (2023-2030) jettent les bases des mesures à prendre pour préserver la biodiversité. La présente réunion de l'Organe subsidiaire est très opportune, compte tenu du fait que la Journée internationale de la diversité biologique de 2024 sera célébrée le 22 mai, soit le lendemain de l'ouverture de la réunion, sur le thème « Faites partie du plan ». En conclusion, le Directeur général adjoint s'est dit certain que les efforts concertés et les gestes positifs des gouvernements et de tous les secteurs de la société contribueront à l'atteinte des objectifs du Cadre.

10. Le représentant permanent de la Colombie a fait une déclaration au nom de la Colombie à titre de pays hôte de la seizième réunion de la Conférence des Parties. Il a affirmé que le thème choisi pour la réunion était « la paix avec la nature », étant donné que la Colombie est persuadée que la réconciliation avec la nature est essentielle pour que soient atteints les objectifs de la Convention et ceux du Cadre. Son gouvernement estime que la seizième réunion de la Conférence des Parties devrait être un événement où convergent différents acteurs sociaux et systèmes de connaissances, en reconnaissant le rôle des peuples autochtones, des peuples d'ascendance africaine et des communautés locales dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. Il est essentiel que les indicateurs du Cadre reflètent les marches à suivre les plus appropriées pour atteindre les objectifs et les cibles et que les circonstances et capacités nationales soient prises en considération lors de la définition des obligations des Parties, en particulier en termes de reddition de comptes. Un contexte favorable comprendrait un transfert des technologies, un soutien de la part de centres régionaux et infrarégionaux et un renforcement des synergies avec d'autres instruments environnementaux mondiaux. En conclusion, il a affirmé que sa délégation travaillerait avec détermination pour s'assurer que la présente réunion donne lieu à des recommandations qui reflètent le consensus et permettent la réalisation des objectifs de conservation, d'utilisation durable et de participation juste et équitable, et qu'elle ouvre la voie à une seizième réunion historique de la Conférence des Parties.

11. Suite aux remarques liminaires, des déclarations ont été faites par les représentants des groupes régionaux suivants : Argentine (au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Cambodge (au nom des États d'Asie et du Pacifique), Sénégal (au nom des États d'Afrique), Suisse (également au nom de l'Australie, du Canada, de l'Islande, du Japon, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande, de la République de Corée, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et des États-Unis d'Amérique), et Union européenne et ses États membres.

12. Des déclarations ont également été faites par les représentants du Caucus des femmes de la CDB, du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, de l'ICLEI – Local Governments for Sustainability (coordonné par Regions4 Sustainable Development et le Gouvernement du Québec) et du Third World Network (au nom de la CBD Alliance).

**b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux***Élection du Bureau*

13. Lors de la première séance plénière, le 21 mai, il a été convenu qu'Angela Lozan (République de Moldova) ferait office de rapporteuse pour la réunion.

14. La rapporteuse a fait une déclaration au nom de tous les participants, remerciant le Président et les membres du Bureau pour leur travail de préparation de la réunion, le Secrétaire exécutif par intérim et son équipe pour les documents de la réunion et les arrangements logistiques, le Gouvernement du Kenya pour l'accueil de la réunion, et les Parties concernées pour avoir fourni les fonds nécessaires pour faciliter la participation de représentants de pays en développement.

*Adoption de l'ordre du jour*

15. À sa première séance plénière, l'Organe subsidiaire a adopté l'ordre du jour suivant, sur la base de l'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat<sup>1</sup> :

1. Questions d'organisation :
  - a) Ouverture de la réunion;
  - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
2. Examen de la mise en œuvre : état d'avancement de l'établissement des objectifs nationaux et de la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique.
3. Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen.
4. Mobilisation des ressources et mécanisme de financement :
  - a) Mobilisation des ressources;
  - b) Mécanisme de financement.
5. Renforcement et développement des capacités, coopération technique et scientifique, Centre d'échange et gestion des connaissances au titre de la Convention et de ses Protocoles :
  - a) Renforcement et développement des capacités, coopération technique et scientifique, Centre d'échange et gestion des connaissances;
  - b) Plan d'action pour le renforcement et le développement des capacités du Protocole de Nagoya.
6. Communication.
7. Coopération avec d'autres conventions et organisations internationales.
8. Examen de l'efficacité des processus établis au titre de la Convention et de ses Protocoles.
9. Évaluation et examen de l'efficacité du Protocole de Nagoya (article 31).
10. Approche stratégique à long terme en matière d'intégration.
11. Examen des programmes de travail de la Convention.
12. Programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties.
13. Questions administratives et budgétaires.
14. Questions diverses.

---

<sup>1</sup> CBD/SBI/4/1.

15. Adoption du rapport.
16. Clôture de la réunion.

16. Au cours de l'examen de l'ordre du jour, les Parties suivantes ont fait des déclarations : Égypte, Fédération de Russie et République démocratique du Congo.

*Organisation des travaux*

17. Lors de sa première séance plénière, l'Organe subsidiaire a approuvé l'organisation des travaux proposée<sup>2</sup>.

**Point 2**

**Examen de la mise en œuvre : état d'avancement de l'établissement des objectifs nationaux et de la mise à jour des stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique**

18. L'Organe subsidiaire a examiné le point 2 de l'ordre du jour à sa première séance plénière. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur les progrès accomplis dans la préparation des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité révisés et mis à jour et l'établissement de cibles nationales s'alignant sur le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal<sup>3</sup>, qui comprenait un projet de recommandation, et d'un rapport sur la mise en œuvre du programme de travail pluriannuel relatif à l'application de l'article 8 j) et des dispositions connexes de la Convention<sup>4</sup>. Il était également saisi, à titre de document d'information, d'un résumé des principales conclusions émanant de dialogues régionaux et infrarégionaux sur les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité<sup>5</sup>.

19. Des déclarations ont été faites par les représentants des Parties suivantes : Argentine, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Cuba, Djibouti, Éthiopie (au nom des États d'Afrique), Fidji, Gabon, Ghana, Guatemala, Japon, Malawi, Malaisie, Maroc, Ouganda, République arabe syrienne, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne et ses États membres, Yémen et Zimbabwe.

20. À sa deuxième séance plénière, le 21 mai, l'Organe subsidiaire a poursuivi son examen du point 2 de l'ordre du jour.

21. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Arménie, Burkina Faso, Burundi, Chili, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Égypte, Fédération de Russie, Îles Cook, Inde, Indonésie, Iraq, Kenya, Liban, Lesotho, Libéria, Mongolie, Norvège, Oman, Pakistan, Pérou, Philippines, République de Moldova, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Soudan, Suriname, Tonga, Türkiye et Vanuatu.

22. Des déclarations ont également été faites par les représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du Programme des Nations Unies pour le développement.

23. Des déclarations ont en outre été faites par les représentants de la coalition Business for Nature, de la CBD Alliance, du Caucus des femmes de la CDB, du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, de l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, et du Secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau.

---

<sup>2</sup> CBD/SBI/4/1/Add.1, annexe I.

<sup>3</sup> CBD/SBI/4/2.

<sup>4</sup> CBD/SBI/4/3.

<sup>5</sup> CBD/SBI/4/INF/6.

24. Suite à l'échange de points de vue, le Président a déclaré qu'il élaborerait un projet de recommandation, en consultation avec le Secrétariat, aux fins d'examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des opinions exprimées ou appuyées par les Parties.

25. Lors de sa 9<sup>ème</sup> session plénière, le 27 mai, l'organe subsidiaire a examiné un projet de recommandation soumis par la présidence, sur l'examen de la mise en œuvre.

26. Des déclarations ont été faites par les représentants des Parties suivantes : Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Géorgie, Guatemala, Guinée équatoriale, Indonésie, Islande, Japon, Libéria, Malawi, Mexique, Norvège, Pakistan, Pérou, République arabe syrienne, République dominicaine, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Suisse, Tadjikistan ainsi que l'Union européenne et ses États membres..

27. [À terminer]

### **Point 3**

#### **Mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen**

28. L'Organe subsidiaire a examiné le point 3 de l'ordre du jour à sa deuxième séance plénière. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur les mécanismes de planification, de suivi, d'établissement de rapports et d'examen<sup>6</sup>, qui comprenait un projet de recommandation, et de deux additifs à ce document, le premier portant sur le mode de fonctionnement pour le forum à composition non limitée pour un examen facultatif par les pays<sup>7</sup>, et le deuxième concernant les procédures pour l'examen mondial des progrès collectifs réalisés dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal<sup>8</sup>.

29. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Afrique du Sud (au nom des États d'Afrique), Argentine, Brésil, Cameroun, Canada, Chine, Colombie (au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Côte d'Ivoire, Éthiopie, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Mexique, Maroc, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Philippines, Royaume-Uni, Soudan du Sud, Suisse, Union européenne et ses États membres, et Zimbabwe.

30. À sa troisième séance plénière, le 22 mai, l'Organe subsidiaire a poursuivi son examen du point 3 de l'ordre du jour.

31. Une déclaration a été faite par un représentant des Fidji.

32. Des déclarations ont également été faites par les représentants du Caucus des femmes de la CDB, du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, et du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité.

33. Après l'échange de vues, l'Organe subsidiaire a convenu d'établir un groupe de contact coprésidé par Gillian Guthrie (Jamaïque) et Carolina Caceres (Canada), qui serait chargé de discuter des éléments du projet de recommandation, en s'attardant sur les questions relatives à l'examen mondial et au forum à composition non limitée pour un examen facultatif par les pays, et en examinant des aspects du modèle d'établissement de rapports pour les acteurs non étatiques.

34. [À terminer]

<sup>6</sup> CBD/SBI/4/4.

<sup>7</sup> CBD/SBI/4/4/Add.1.

<sup>8</sup> CBD/SBI/4/4/Add.2/Rev.1.

## **Point 4**

### **Mobilisation des ressources et mécanisme de financement**

#### **a) Mobilisation des ressources**

35. L’Organe subsidiaire a examiné le point 4 a) de l’ordre du jour à sa troisième séance plénière. Il était saisi d’une note du Secrétariat sur la mobilisation des ressources<sup>9</sup>, qui contenait un projet de recommandation, ainsi que d’un document d’information sur le financement de la biodiversité<sup>10</sup>. En outre, le rapport de la deuxième réunion du Comité consultatif sur la mobilisation des ressources a été fourni comme document de référence<sup>11</sup>.

36. Les Coprésidents du Comité consultatif sur la mobilisation des ressources ont informé l’Organe subsidiaire des travaux menés par le Comité consultatif conformément à la décision 15/7 de la Conférence des Parties.

37. Les représentants des Parties ci-après ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Bangladesh, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Guatemala, Inde, Indonésie, Jamaïque (au nom des États d’Amérique latine et des Caraïbes), Japon, Kenya, Liban, Madagascar, Malawi, Mexique, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Philippines, République arabe syrienne, République de Moldova, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Seychelles, Suisse, Togo, Tonga (également au nom des Fidji, des îles Cook et de Vanuatu), Türkiye, Union européenne et ses États membres, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe (au nom des États d’Afrique).

38. À sa quatrième séance plénière, le 22 mai, l’Organe subsidiaire a poursuivi son examen du point 4 a) de l’ordre du jour.

39. Les représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme et du Programme des Nations Unies pour le développement ont fait des déclarations.

40. Des déclarations ont été faites par les représentants de la Coalition mondiale des forêts, du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, du Forum international autochtone sur la biodiversité, de l’Union internationale pour la conservation de la nature, du Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture et du Third World Network (au nom de la CBD Alliance). En outre, un représentant a fait une déclaration au nom d’une coalition d’organisations de la société civile, composée notamment du Forum international autochtone sur la biodiversité, du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, de Greenpeace International, de Birdlife International, de Campaign for Nature, de Conservation International et du Fonds mondial pour la nature.

41. Après l’échange de vues, l’Organe subsidiaire a convenu d’établir un groupe de contact coprésidé par Salima Kempenaer (Belgique) et Shonisani Munzhedi (Afrique du Sud), qui serait chargé d’étudier plus avant le projet de recommandation, de se pencher sur les points litigieux et de soumettre à l’Organe subsidiaire une version définitive du texte pour examen.

42. [À terminer]

#### **b) Mécanisme de financement**

43. L’Organe subsidiaire a examiné le point 4 b) de l’ordre du jour à sa quatrième séance plénière. Il était saisi d’une note du Secrétariat sur le mécanisme de financement<sup>12</sup>, qui contenait un projet de recommandation, et d’un additif à ce document, qui comportait le rapport préliminaire du Conseil du Fonds pour l’environnement mondial<sup>13</sup> et dont les annexes figuraient dans un document

<sup>9</sup> CBD/SBI/4/5.

<sup>10</sup> CBD/SBI/4/INF/10.

<sup>11</sup> CBD/RM/AC/2024/1/4.

<sup>12</sup> CBD/SBI/4/6.

<sup>13</sup> CBD/SBI/4/6/Add.1.

d'information distinct<sup>14</sup>. Il était également saisi de documents d'information complémentaires, à savoir des notes du Secrétariat sur la définition des priorités de financement nationales<sup>15</sup>, sur le plan d'exécution du sixième examen quadriennal de l'efficacité du mécanisme de financement<sup>16</sup>, sur les considérations en vue de l'élaboration de nouvelles orientations à l'intention du Fonds pour l'environnement mondial<sup>17</sup> et sur l'amélioration des synergies programmatiques entre les conventions relatives à la diversité biologique<sup>18</sup>.

44. L'évaluateur indépendant chargé du sixième examen de l'efficacité du mécanisme de financement a brièvement présenté le plan d'exécution de l'examen.

45. Un représentant du Fonds pour l'environnement mondial a présenté le rapport préliminaire du Conseil du Fonds pour l'environnement mondial.

46. Les représentants des Parties ci-après ont fait des déclarations : Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Cuba, Fédération de Russie, Îles Cook (au nom des îles du Pacifique représentées à la réunion), Inde, Japon, Mexique, Norvège, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne et ses États membres, et Zimbabwe (au nom des États d'Afrique).

47. Les représentants du Caucus des femmes de la CDB, du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité et du Forum international autochtone sur la biodiversité ont également fait des déclarations.

48. Après l'échange de vues, le Président a annoncé qu'il élaborerait, en consultation avec le Secrétariat, un projet de recommandation qui tiendrait compte des opinions exprimées ou soutenues par les Parties et qui serait soumis pour examen à l'Organe subsidiaire.

49. Lors de sa dixième session plénière, le 27 mai, l'organe subsidiaire a examiné un projet de recommandation sur le mécanisme financier soumis par la présidence.

50. Des déclarations ont été faites par les représentants des États parties suivants : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte, Fédération de Russie, Gabon, Géorgie, Indonésie, Japon, Libéria, Mexique, Nigéria, Norvège, Pakistan, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Suisse, Togo, Trinité-et-Tobago et Zimbabwe ainsi que l'Union européenne et ses États membres.

51. Lors de sa 11e session plénière, le 28 mai, l'organe subsidiaire a repris l'examen du projet de recommandation.

52. À la suite d'un échange de vues, l'organe subsidiaire a approuvé le projet de recommandation, tel qu'il a été oralement amendé, en tant que projet de recommandation CBD/SBI/4/L.2, en vue de son adoption formelle par l'organe subsidiaire à une phase ultérieure.

53. [À terminer]

---

<sup>14</sup> CBD/SBI/4/INF.12.

<sup>15</sup> CBD/SBI/4/INF.16.

<sup>16</sup> CBD/SBI/4/INF.17.

<sup>17</sup> CBD/SBI/4/INF.18.

<sup>18</sup> CBD/SBI/4/INF.19.

## **Point 5**

### **Renforcement et développement des capacités, coopération technique et scientifique, Centre d'échange et gestion des connaissances au titre de la Convention et de ses Protocoles**

#### **a) Renforcement et développement des capacités, coopération technique et scientifique, Centre d'échange et gestion des connaissances**

54. L'Organe subsidiaire a examiné le point 5 a) de l'ordre du jour à sa quatrième séance plénière. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur le sujet<sup>19</sup>, qui contenait un projet de recommandation, et de trois additifs à ce document : le premier concernait le projet de programme de travail pour le Centre d'échange<sup>20</sup>; le deuxième portait sur le projet de stratégie de gestion des connaissances en appui à la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal<sup>21</sup>, et un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des décisions antérieures concernant le renforcement des capacités et le développement, la coopération technique et scientifique, le centre d'échange d'informations et la gestion des connaissances. Il était également saisi des documents d'information suivants : une note du Secrétariat sur les éventuelles modalités de fonctionnement de l'entité de coordination mondiale du mécanisme de coopération technique et scientifique<sup>22</sup>, une compilation des propositions reçues au titre de l'examen par les pairs du projet de stratégie de gestion des connaissances<sup>23</sup> et un projet de plan de travail indicatif pour la mise en œuvre de ladite stratégie<sup>24</sup>.

55. L'un des Coprésidents du Groupe consultatif informel sur la coopération technique et scientifique a présenté le rapport sur les travaux du Groupe, qui figurait dans la partie VI du document CBD/SBI/4/7.

56. Les représentants des Parties ci-après ont fait des déclarations : Argentine, Brésil, Canada, Cuba (au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Égypte (au nom des États d'Afrique), Fédération de Russie, Malawi, Maroc, République de Corée, Royaume-Uni, Union européenne et ses États membres, et Zimbabwe.

57. À sa cinquième séance plénière, le 23 mai, l'Organe subsidiaire a poursuivi son examen du point 5 a) de l'ordre du jour.

58. Les représentants des Parties ci-après ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Burundi, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Géorgie, Guatemala, Inde, Indonésie, Islande, Japon, Kenya, Lesotho, Mexique, Norvège, Ouganda, Philippines, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, Suisse et Tadjikistan.

59. Des déclarations ont également été faites par les représentants de la CBD Alliance, du Caucus des femmes de la CDB, de la Federation of German Scientists, du Système mondial d'information sur la biodiversité, du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, du Forum international autochtone sur la biodiversité et de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

60. Après l'échange de vues, le Président a annoncé qu'il élaborerait un projet de recommandation portant sur les questions non litigieuses.

61. S'agissant des questions sur lesquelles des points de vue divergents avaient été exprimés, l'Organe subsidiaire a convenu d'établir un groupe de contact coprésidé par Martha Mphatso Kalemba (Malawi) et Georgia Patt (Royaume-Uni), qui serait chargé de régler les questions relatives aux modalités de mise en fonctionnement de l'entité de coordination mondiale, ainsi que d'élucider des éléments du projet de décision dans le cadre du projet de recommandation, y compris ceux portant sur l'accueil de l'entité.

<sup>19</sup> CBD/SBI/4/7.

<sup>20</sup> CBD/SBI/4/7/Add.1.

<sup>21</sup> CBD/SBI/4/7/Add.2.

<sup>22</sup> CBD/SBI/4/INF/7.

<sup>23</sup> CBD/SBI/4/INF/8.

<sup>24</sup> CBD/SBI/4/INF/9.

*Mécanisme du centre d'échange et gestion des connaissances*

62. À sa 12<sup>e</sup> session plénière, l'organe subsidiaire a examiné un projet de recommandation présenté par le Président portant sur le centre d'échange et la gestion des connaissances.

63. À la suite d'un échange de vues, l'organe subsidiaire a approuvé le projet de recommandation, tel qu'il a été oralement amendé, en tant que document CBD/SBI/4/L.4, en vue de son adoption formelle par l'organe subsidiaire à une phase ultérieure.

64. [À terminer]

*Développement et renforcement des capacités, coopération technique et scientifique et transfert de technologies*

65. [À terminer]

**b) Plan d'action pour le renforcement et le développement des capacités du Protocole de Nagoya**

66. L'Organe subsidiaire a examiné le point 5 b) de l'ordre du jour à sa cinquième séance plénière. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur le projet de plan d'action pour le renforcement et le développement des capacités du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation<sup>25</sup>, qui comprenait un projet de recommandation, et un document d'information contenant des informations en appui à la mise en œuvre du plan d'action pour le renforcement et le développement des capacités du Protocole<sup>26</sup>.

67. Les représentants des Parties suivantes au Protocole de Nagoya ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Argentine, Brésil, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Égypte (au nom des États d'Afrique), Fidji, Inde, Indonésie, Japon, Kenya, Mexique, Ouganda, Philippines, Royaume-Uni, Suisse et Union européenne et ses États membres.

68. Des déclarations ont également été faites par les représentants du Caucus des femmes de la CDB, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et le Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

69. Suite à l'échange de points de vue, le Président a fait savoir qu'il préparerait un projet de recommandation, en consultation avec le Secrétariat, pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés ou soutenus par les Parties.

70. Lors de sa 11<sup>e</sup> session plénière, l'organe subsidiaire a examiné un projet de recommandation soumis par le Président, sur le projet de plan d'action pour le développement et le renforcement des capacités dans le cadre du Protocole de Nagoya.

71. Des déclarations ont été faites par les représentants des Parties suivantes au Protocole de Nagoya : Argentine, Brésil, Côte d'Ivoire, Inde, Indonésie, Japon, Mexique, Ouganda, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, l'Union européenne et ses États membres et Zimbabwe.

72. Lors de sa 12<sup>e</sup> session plénière, le 28 mai, l'organe subsidiaire a repris l'examen dudit projet de recommandation.

73. À la suite d'un échange de vues, l'organe subsidiaire a approuvé le projet de recommandation, tel qu'il a été modifié oralement, en tant que document CBD/SBI/4/L.3, en vue de son adoption formelle par l'organe subsidiaire à une phase ultérieure.

74. [à terminer]

---

<sup>25</sup> CBD/SBI/4/8.

<sup>26</sup> CBD/SBI/4/INF/3.

## **Point 6**

### **Communication**

75. L'Organe subsidiaire a examiné le point 6 de l'ordre du jour à sa cinquième séance plénière. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public<sup>27</sup>, qui comprenait un projet de recommandation.

76. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Brésil, Burkina Faso (au nom des États d'Afrique), Burundi, Éthiopie, Japon, Ouganda, République de Corée, République démocratique du Congo et Union européenne et ses États membres.

77. À sa sixième séance plénière, le 23 mai, l'Organe subsidiaire a poursuivi l'examen de ce point.

78. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Arabie saoudite, Argentine, Canada, Chili, Chine, Colombie, Djibouti, Égypte, Ghana, Inde, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Royaume-Uni et Tadjikistan.

79. Des déclarations ont également été faites par les représentants du Caucus des femmes de la CDB, le Centre d'accompagnement des alternatives locales de développement, le Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et l'Union internationale pour la conservation de la nature.

80. Suite à l'échange de points de vue, le Président a fait savoir qu'il préparerait un projet de recommandation, en consultation avec le Secrétariat, pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés ou soutenus par les Parties.

81. Lors de sa 12<sup>e</sup> session plénière, l'organe subsidiaire a examiné un projet de recommandation présenté par le Président, sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.

82. Des déclarations ont été faites par les représentants des Parties suivantes : Argentine, Canada, Chili, Colombie, Inde, Japon et Mexique ainsi que l'Union européenne et ses États membres.

83. [à terminer]

## **Point 7**

### **Coopération avec d'autres conventions et organisations internationales**

84. L'Organe subsidiaire a examiné le point 7 de l'ordre du jour à sa sixième séance plénière. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur la coopération avec d'autres conventions et organisations internationales<sup>28</sup>, qui comprenait un projet de recommandation. Il était également saisi, à titre de documents d'information, d'un rapport d'activités concernant la coopération avec d'autres conventions, organisations et initiatives internationales<sup>29</sup>, d'une note du Secrétariat sur les points d'entrée principaux pour la coopération et la collaboration entre les accords multilatéraux sur l'environnement<sup>30</sup>, du rapport provisoire du PNUE sur les activités visant à la mise en œuvre de la Convention, de ses Protocoles et du Cadre<sup>31</sup> et du rapport de la Conférence de Berne III sur la coopération entre les conventions relatives à la biodiversité pour la mise en œuvre du Cadre<sup>32</sup>.

85. L'un des Coprésidents de la Conférence de Berne III a informé l'Organe subsidiaire sur la Conférence et ses résultats et a présenté le rapport de la Conférence.

86. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Argentine, Australie, Brésil, Cambodge, Canada, Chine, Colombie, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Ghana, Inde, Indonésie, Japon, Malawi, Mexique, Namibie, Ouganda, Pakistan,

---

<sup>27</sup> CBD/SBI/4/9.

<sup>28</sup> CBD/SBI/4/10.

<sup>29</sup> CBD/SBI/4/INF/4.

<sup>30</sup> CBD/SBI/4/INF/13.

<sup>31</sup> CBD/SBI/4/INF/14.

<sup>32</sup> CBD/SBI/4/INF/15.

Philippines, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne et ses États membres et Zimbabwe (au nom des États d’Afrique).

87. Des déclarations ont également été faites par des représentants de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme et du PNUE.

88. D’autres déclarations ont été faites par des représentants du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité, de l’Union internationale pour la conservation de la nature et du Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l’alimentation et l’agriculture.

89. À sa septième séance plénière, le 24 mai, l’Organe subsidiaire a repris l’examen du point 7 de l’ordre du jour.

90. Des déclarations ont été faites par des représentants du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, de l’ICLEI – Local Governments for Sustainability (coordonné par Regions4 Sustainable Development et le Gouvernement du Québec) et du Secrétariat de la Convention relative aux zones humides.

91. Suite à l’échange de points de vue, le Président a fait savoir qu’il préparerait un projet de recommandation, en consultation avec le Secrétariat, pour examen par l’Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés ou soutenus par les Parties.

92. [à terminer]

## **Point 8**

### **Examen de l’efficacité des processus établis au titre de la Convention et de ses Protocoles**

93. L’Organe subsidiaire a examiné le point 8 de l’ordre du jour à sa septième séance plénière. Il était saisi d’une note du Secrétariat comportant un examen de l’efficacité des processus établis au titre de la Convention et de ses Protocoles<sup>33</sup>, qui comprenait un projet de recommandation, et un rapport sur la mise en œuvre de la procédure de prévention et de gestion des conflits d’intérêt au sein des groupes d’experts<sup>34</sup>. Il était également saisi, à titre de document d’information, d’un corpus des points de vue des Parties et des parties prenantes sur les réunions en ligne et hybrides, comprenant des expériences pertinentes<sup>35</sup>.

94. Le projet de recommandation figurant dans le document CBD/SBI/4/11 présente trois projets de décision : la décision A, relative à la procédure de prévention et de gestion des conflits d’intérêt au sein des groupes d’experts ; la décision B, relative aux procédures de convocation de réunions en ligne et hybrides ; et la décision C, relative aux alternatives visant à améliorer davantage l’efficacité des processus établis au titre de la Convention et de ses Protocoles.

95. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chine, Cuba (au nom des États de l’Amérique latine et des Caraïbes), Égypte, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Kenya, Malawi, Mexique, Nouvelle-Zélande, Norvège, Ouganda, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Suisse, Union européenne et ses États membres et Zimbabwe (au nom des États d’Afrique).

96. Des déclarations ont également été faites par les représentants du Réseau mondial des jeunes pour la biodiversité, du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et du Third World Network (au nom de la CBD Alliance).

97. Suite à l’échange de points de vue, le Président a déclaré qu’il préparerait des textes révisés pour les projets de décision A et B, en consultation avec le Secrétariat, pour examen par l’Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés ou soutenus par les Parties, et qu’il établirait

<sup>33</sup> CBD/SBI/4/11.

<sup>34</sup> CBD/SBI/4/11/Add.1.

<sup>35</sup> CBD/SBI/4/INF/11.

un groupe d'amis de la présidence, animé par Joaquín Salzberg (Argentine), pour poursuivre l'examen du projet de décision C.

98. [à terminer]

## **Point 9**

### **Évaluation et examen de l'efficacité du Protocole de Nagoya (article 31)**

99. L'Organe subsidiaire a examiné le point 9 de l'ordre du jour lors de sa 8<sup>ème</sup> session plénière, le 26 mai. Il était saisi d'une note du Secrétariat concernant l'élaboration de la méthodologie pour la deuxième évaluation et l'examen de l'efficacité du Protocole de Nagoya<sup>36</sup>, qui comprenait un projet de recommandation.

100. Des déclarations ont été faites par les représentants des Parties suivantes au Protocole de Nagoya : Argentine, Brésil, Cuba, Égypte (au nom des États africains), Inde, Indonésie, Japon, Kenya, Malawi, Maroc, Ouganda, Pérou, Philippines, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République dominicaine, Royaume-Uni, Suisse, Tadjikistan et Zimbabwe.

101. Une déclaration a également été faite par un représentant du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité.

102. À la suite de l'échange de vues, le Président a déclaré qu'il préparerait un projet de recommandation, en consultation avec le Secrétariat, pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés ou soutenus par les Parties.

103. [À terminer]

## **Point 10**

### **Approche stratégique à long terme en matière d'intégration**

104. L'Organe subsidiaire a examiné le point 10 de l'ordre du jour à sa septième séance plénière. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'approche stratégique à long terme en matière d'intégration de la biodiversité<sup>37</sup>, qui comprenait un projet de recommandation. Il était également saisi, à titre de document d'information, d'une compilation des contributions au forum en ligne ouvert sur le projet d'approche stratégique à long terme en matière d'intégration et du plan d'action associé<sup>38</sup>.

105. Les représentants des Parties suivantes ont fait des déclarations : Afrique du Sud, Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Égypte, Éthiopie, Fidji, Indonésie, Japon, Liban, Mexique, Maroc, Norvège, Ouganda, Pérou, Philippines, République démocratique du Congo, Royaume-Uni, Suisse, Togo (au nom des États d'Afrique), Union européenne et ses États membres et Zimbabwe.

106. Suite à l'échange de points de vue, le Président a fait savoir qu'il préparerait un projet de recommandation, en consultation avec le Secrétariat, pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés ou soutenus par les Parties.

107. [à terminer]

## **Point 11**

### **Examen des programmes de travail de la Convention**

## **Point 12**

### **Programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties**

108. L'organe subsidiaire a examiné les points 11 et 12 de l'ordre du jour ensemble, lors de sa 8<sup>ème</sup> session plénière.

---

<sup>36</sup> CBD/SBI/4/12

<sup>37</sup> CBD/SBI/4/13.

<sup>38</sup> CBD/SBI/4/INF/2.

109. Pour le point 11 de l'ordre du jour, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note du Secrétariat sur l'examen des programmes de travail de la Convention<sup>39</sup>, qui comprenait un projet de recommandation. Il était également saisi de la recommandation 26/2 adoptée par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques le 18 mai 2024, sur les besoins scientifiques et techniques à l'appui de la mise en œuvre du Cadre mondial pour la diversité biologique Kunming-Montréal.

110. Pour le point 12 de l'ordre du jour, l'Organe subsidiaire était saisi d'une note du Secrétariat sur le programme de travail pluriannuel de la Conférence des Parties<sup>40</sup>, qui comprenait un projet de recommandation, les principales questions à aborder lors des réunions de la Conférence des Parties au cours de la période 2023-2030 étant énumérées dans une annexe.

111. Des déclarations ont été faites par les représentants des Parties suivantes : Afrique du Sud, Argentine, Bénin, Brésil, Canada, Chine, Colombie, Égypte, Union européenne et ses États membres, Mexique, Namibie, Norvège, Fédération de Russie, Ouganda (au nom des États africains), Royaume-Uni et Zimbabwe.

112. Des déclarations ont également été faites par des représentants de l'Alliance de la CDB, du Caucus des femmes de la CDB, du Global Youth Biodiversity Network et du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité.

113. À la suite de l'échange de vues, la Présidence a déclaré qu'elle préparerait un projet de recommandation, en consultation avec le Secrétariat, pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés ou soutenus par les Parties.

114. [À terminer]

---

<sup>39</sup> CBD/SBI/4/14.

<sup>40</sup> CBD/SBI/4/15.

**Point 13****Questions administratives et budgétaires**

115. L'Organe subsidiaire a examiné le point 13 de l'ordre du jour lors de sa 8<sup>ème</sup> session plénière. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur les questions administratives et budgétaires<sup>41</sup>, ainsi que des tableaux des contributions mis à jour jusqu'au 30 avril 2024, disponibles sur le site web du Secrétariat<sup>42</sup>.

116. Des déclarations ont été faites par les représentants des Parties suivantes : Autriche, Belgique, Belgique (à titre national et, séparément, (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), Bénin, Brésil (également au nom d'Antigua-et-Barbuda, de l'Argentine, des Bahamas, du Chili, de la Chine, de la Colombie, du Guatemala, de l'Indonésie, du Kenya, du Mexique, du Pérou, de la République démocratique du Congo, de Sainte-Lucie, du Suriname, de l'Uruguay et du Venezuela (au nom de l'Union européenne et de ses États membres), Suriname, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du)), Burkina Faso, Canada, Costa Rica, Égypte, Union européenne, Jamaïque (au nom des États d'Amérique latine et des Caraïbes), Japon, Namibie (au nom des États africains), Nouvelle-Zélande, Norvège, Fédération de Russie, Espagne, Suisse, Ouganda et Royaume-Uni.

117. Le représentant de la Suède a annoncé que le ministre suédois du climat et de l'environnement de son pays préparait une contribution en couronnes suédoises d'un montant d'environ 350 000 dollars US pour la participation des pays en développement, des peuples autochtones et des communautés locales aux travaux des processus de la Convention en 2024, cette contribution devant être répartie entre les deux fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires.

118. À la suite de l'échange de vues, le Président a déclaré qu'il préparerait un projet de recommandation, en consultation avec le Secrétariat, pour examen par l'Organe subsidiaire, en tenant compte des points de vue exprimés par les Parties et de tout projet de texte de recommandation soumis par les Parties.

119. [À terminer]

**Point 14****Questions diverses**

120. [À terminer]

**Point 15****Adoption du rapport**

121. [À terminer]

**Point 16****Clôture de la réunion**

122. [À terminer]

<sup>41</sup> CBD/SBI/4/16.

<sup>42</sup> [www.cbd.int/convention/parties/contributions.shtml#tab=0](http://www.cbd.int/convention/parties/contributions.shtml#tab=0).